



Parti socialiste
du Valais romand

le peuple.VS



Numéro 176

Vendredi 4 juin 2021

Soutien à la diversité de la presse

L'expression de l'opinion politique est une liberté fondamentale. La Suisse n'est pas la Biélorussie, nous avons la chance de pouvoir exprimer sans crainte nos valeurs, nos critiques et nos visions pour ce pays.

société sous un regard différent que celui qu'on retrouve dans d'autres organes de presse, sur d'autres canaux de communication. Ce n'est pas la publicité qui le fait vivre, mais bel et bien la contribution de chacune et chacun qui s'y abonne.



L'expression de cette opinion, en Valais, est indispensable et participe à la construction de l'opinion politique. D'ici peu, il sera accessible sur les tables des cafés qui voudront bien le recevoir et le proposer aux client-e-s de passage.

Le Peuple.VS a une histoire, un passé. Il doit également avoir un avenir. Cela ne sera possible qu'avec le soutien de toutes celles et de tous ceux qui lui permettront d'exister. Cette contribution est essentielle et nous permet de continuer à publier, une semaine sur deux, les échos de nos valeurs. Je suis particulièrement fière et heureuse d'y contribuer!

La pause estivale nous permettra d'y réfléchir et de trouver, qui sait, de nouveaux soutiens. D'ici là, toute l'équipe du journal vous souhaite un bel été, un retour à une vie plus légère et moins contraignante, et se réjouit de vous retrouver à la rentrée.

Barbara Lanthemann,
rédactrice en cheffe

Ce n'est pas tant l'oppression d'un régime totalitaire que nous avons à craindre, mais bien davantage la disparition des journaux d'opinion. Les réseaux sociaux ne remplaceront jamais un journal, les commentaires acerbes et raccourcis ne permettront à personne de se faire un avis équilibré et fondé sur des arguments construits, réfléchis, factuels.

Le Peuple.VS se bat depuis des décennies pour se maintenir en vie. Ce petit journal bi-mensuel de huit pages constitue tout simplement l'unique organe de presse face au géant quotidien « Le Nouvelliste ». Tous les autres journaux du Canton ont disparu, étouffés par la loi du marché.

Le Peuple.VS vous donne la parole. Il constitue pour nombre d'entre nous le seul porte-voix de la Gauche en Valais, écho d'une autre vision pour un autre monde. Il a cette humble prétention de vous offrir une tribune accessible qui parle de notre

2

L'entretien :
Marie-Josée Reuse,
députée

3

La Jeune Garde
Collages féministes : mode d'emploi
Cloé Baladier

4

Le dossier du Peuple.VS :
50 ans du suffrage féminin –
la conquête d'un droit (3/3)

Edito





Parti socialiste et
Gauche citoyenne

Marie-Josée Reuse

Tu as été élue en mars dernier à la députation pour le district de Martigny. Qu'est-ce qui t'a motivée à te lancer en politique et à te présenter pour le Grand Conseil ?

La représentation des femmes en politique a été ma première motivation. Après la grève des femmes de 2019, je me suis sentie investie, et aussi redevable vis-à-vis des jeunes femmes. J'ai eu l'impression de n'avoir pas poursuivi la lutte pour les acquis de 1971, et d'en avoir juste profité sans faire avancer la cause. Je me serais investie au niveau communal s'il y avait eu un conseil général. La constituante va peut-être nous y amener.

Tu as siégé pour la première fois lors de la session de mai. Comment s'est passée cette semaine pour toi ?

Ça a été une semaine intense. J'avais beaucoup travaillé pour être au courant de tous les sujets abordés. Je devais défendre le postulat de Barbara Lanthemann sur la dotation de personnel dans les EMS, mais celui-ci n'a pas été combattu. J'ai siégé 3 jours, dont une journée particulièrement délicate avec l'élection du procureur général. J'ai ressenti pas mal de tensions, et parfois de grands moments de solitude.



Parle nous un peu de toi: quelle profession exerces-tu ? et dans quelle mesure cette expérience peut t'aider au Grand Conseil ?

Physiothérapeute à Saxon depuis 29 ans, je suis très proche des gens, je les aime profondément et j'essaye toujours de leur trouver des solutions.

Présidente de l'association des parents d'élèves pendant 10 ans, je me suis beaucoup investie pour l'école. Ces expériences vont être utiles pour connaître les vrais besoins de la population, et pouvoir faire des interventions et des postulats pour essayer d'améliorer le quotidien des plus démunis.

Le principe des 6 régions avec un coordinateur entre les communes est un bon principe. Il ne faudra toutefois pas oublier l'identité de chaque commune.

Dans quelle commission vas-tu siéger ? Quels sont les sujets qu'on y aborde ?

Dans la commission Éducation Formation Culture et Sport. On y a abordé notamment la question de la Plateforme T1, qui est un dispositif de coordination et d'accompagnement rattaché au Service de la formation professionnelle (SFOP) ayant pour but d'augmenter les chances d'insertion socio-professionnelle des jeunes de 15 à 25 ans éprouvant des difficultés majeures après la scolarité obligatoire. Ils ont passé de 298 cas traités en 2018 à 529 en 2020 sans augmentation de personnel.

Y a-t-il des thèmes qui te tiennent particulièrement à cœur ?

La santé mentale qui se détériore, surtout chez les jeunes. L'énergie renouvelable et la question du solaire thermique qui ne sont jamais mis en valeur. Je vais du reste déposer un postulat en ce sens. Le thème bien sûr du féminisme et de l'accession pour les femmes à des postes à responsabilité, mais aussi de la reconnaissance du travail du care, et de la charge mentale que cela représente.

La Constituante se penche actuellement sur des réformes importantes pour notre Canton. Faut-il modifier le nombre de districts, voire les supprimer et créer six régions, comme le suggère la plupart des personnes qui ont répondu à la consultation ? Qu'est-ce que cela changerait ?

Le principe des 6 régions avec un coordinateur entre les communes est un bon principe. Il ne faudra toutefois pas oublier l'identité de chaque commune. Il faut pouvoir rester proche des individus avec nos institutions. Les gens ne doivent pas devenir des numéros, et ils sont souvent traités avec plus de respect si la personne connaît son interlocuteur. Cela va probablement changer le visage du parlement, en espérant que les minorités seront toujours représentées. Cela devrait apporter un développement territorial harmonieux et optimiser les relations entre les communes et l'État.

Collages féministes: mode d'emploi

C'est en 2019 que l'on voit apparaître pour la première fois sur des façades parisiennes des mots collés sur des murs en lettres majuscules noires sur des feuilles A4 blanches pour y faire passer des messages.

L'initiatrice, c'est Marguerite Stern, elle passe d'abord par les Femen de 2013 à 2015 puis en 2019 s'essaye à ses premiers collages. Elle les a en premier lieu fait pour dénoncer les féminicides, notamment celui de Julie Douib assassinée par son ex-conjoint. S'en suivront d'autres slogans sur les violences physiques, sexuelles, morales, les inégalités de traitement et oppressions liées au patriarcat que subissent les femmes*.



Pourquoi le collage ? Parce que c'est un moyen de se réapproprier l'espace public, il permet aux femmes* de s'exprimer et d'être lues et entendues. Alors qu'on a la possibilité de ne pas lire un article ou un reportage car il ne nous plaît pas ou nous intéresse pas, les murs, on les voit et les messages, on les lit. Les groupes de collages ont émergé partout en France, en Belgique, pour ne citer que ces pays, mais aussi en Suisse où on compte des groupes dans plusieurs cantons, dont un en Valais.

Comment ça se passe concrètement en Valais ? Les actions se préparent de la manière suivante : une date est fixée, un lieu est défini, jusqu'à présent toujours à Monthey et lors de la dernière action à Monthey et Sion. Des slogans sont choisis et préparés avec de la peinture. Généralement, tout est écrit en noir et parfois en rouge. Le soir de l'action, le groupe se prépare et colle de nuit pour garder un maximum de discrétion. Les collages se font généralement par petits groupes pour avoir une personne qui surveille les alentours pendant que les autres collent les slogans. La colle est faite



maison, donc biodégradable. Les endroits choisis sont stratégiques. Ce sont des sous-voies où il y a un passage important, des murs ayant une grande visibilité, le but étant toujours que cela touche le plus grand nombre.

Pourquoi le choix des collages alors qu'il y a d'autres moyens d'expression ? Lorsque j'en discute autour de moi, le succès des collages vient du fait qu'ils sont fédérateurs et libérateurs. Les affiches, les slogans sont choisis et préparés ensemble. C'est l'occasion aussi d'échanger sur le choix des phrases, sur les éléments que nous voulons mettre en avant. Il y a un sentiment commun de réalisation d'une action qui permet d'apporter sa pierre à l'édifice, et de faire avancer le combat, à notre échelle. Le but est avant tout de sensibiliser et d'appeler à une réaction, peu importe sa nature. On sait que cela vaut la peine lorsque l'on voit par exemple qu'à l'école, à la suite d'affichages, des enfants échangent sur le consentement.



Le collage, en résumé, ce n'est pas un caprice ou une envie de rébellion, mais bien un moyen de se réapproprier un espace public au sein duquel les femmes* ont été effacées pendant trop longtemps. En Valais, le groupe de colleuses, ce sont des filles qui ne se connaissent pas toutes, qui ont des parcours de vie différents. Mais, lors des actions nous sommes ensemble et nous avançons avec cette même flamme et volonté de faire entendre nos voix. Nous ne voulons plus de cette société patriarcale, nous voulons du changement, et nous le voulons maintenant.

Mesdames, levez-vous, parlez fort et n'ayez pas peur ! Messieurs éduquez-vous, aidez-nous, c'est comme cela que nous arriverons à abolir le patriarcat.

Cloé Baladier





50 ans du suffrage féminin - la conquête d'un droit (3/3)

Lors des deux précédents dossiers relatifs au suffrage féminin, nous avons exploré les prémices du mouvement pour le suffrage féminin à travers le monde, puis son implantation en Suisse et ses premières impositions dans notre paysage politique. Aujourd'hui, pour ce dernier dossier, nous allons voir de quelle manière et à travers quelles principales étapes le droit de vote et d'éligibilité des femmes s'est concrétisé dans notre pays.

Un entre-deux-guerres mouvementé

La dépression de 1929 favorise la poussée du conservatisme en Suisse. Le progrès, même démocratique, est constamment remis en question. Le suffrage féminin devient, dans l'opinion publique, un désir individualiste, non compatible avec la perception de l'époque de la famille comme cellule de base de la société. Le débat ne prend plus.

Seconde Guerre mondiale

Le déclenchement de la guerre a également un effet négatif sur la cause suffragiste. Un autre appel de l'ASSF est ignoré par les Chambres en décembre 1939. En 1940, Giuseppe Motta, seul conseiller fédéral à soutenir le suffrage féminin, décède. Les femmes ne sont alors même pas mentionnées dans l'appel à la population suisse du président de la Confédération Marcel Pilet-Golaz le 21 mai.



Le 3 mars 1957, les femmes votent également, à titre consultatif, à Martigny-Bourg.

© Léonard Gianadda, Médiathèque Valais - Martigny

En 1935, le conseiller national socialiste Hans Oprecht intervient au Conseil national sur le sujet du vote féminin. Le Conseil fédéral répond qu'il y a plus urgent. Malgré l'engagement de l'Association suisse pour le suffrage féminin (SSF) pour rappeler l'importance des femmes en ces temps mouvementés, leurs droits sont attaqués, le discours a changé.

Dans le catalogue de l'exposition nationale de 1939, Anna Martin, militante, déclarera que la femme suisse « n'a pas l'habitude de faire grand cas de son travail ». Nous sommes décidément bien loin du discours des années 20, qui rappelait l'importance systémique du travail des femmes. L'accent est désormais mis sur leur rôle de mère et d'éducatrice, et la revendication du suffrage féminin passe au second plan.

Des tentatives cantonales de suffrage féminin se soldent par un échec à Genève et Neuchâtel au tournant de l'année 1940. À Neuchâtel, le pourcentage de oui a même baissé par rapport au vote de 1919. Aucune représentante des organisations de femmes n'est présente dans la commission d'experts qui doit mettre en place l'assurance vieillesse et survivants en 1944.

Mais à l'approche de la fin du conflit, le vent semble tourner. Le 16 juin 1944, le conseiller national et président du PS Suisse Hans Oprecht dépose un postulat chargeant le Conseil fédéral d'examiner, dans la Constitution, l'introduction de la possibilité de mettre en place le droit de vote et d'éligibilité des femmes. Diverses organisations suffragistes lancent une pétition en soutien à ce postulat. Sur le plan international, la charte de San Francisco, qui proclame notamment le principe d'égalité des droits entre hommes et femmes, est adoptée le

95

**Un abonnement au Peuple.VS
coûte Fr. 95.- par année,
soit 26 centimes par jour.**

**Abo de soutien Fr. 120.- ,
33 centimes par jour :-)**

26 juin 1945 par les Nations Unies. Elles recommanderont à leurs états membres d'accorder ces droits aux femmes par la suite.

Le renouveau d'après-guerre

Au sortir de la guerre, les suffragistes suisses sont optimistes. Les femmes ont fait leurs preuves durant le conflit. Elles ont intégré le monde du travail dans le contexte de l'économie de guerre, ont même servi comme auxiliaires dans l'armée. Un élan démocratique saisit le monde. La France et l'Italie introduisent le suffrage féminin. Ernst Nobs, conseiller fédéral socialiste, déclare lors du Premier Mai que la Suisse doit aussi l'introduire.

Diverses associations et groupes d'action sont créés à travers le pays. Le postulat d'Hans Oprecht sera accepté une année et demie après son dépôt, non sans des débats nourris.

Au sortir de la guerre, les suffragistes suisses sont optimistes. Les femmes ont fait leurs preuves durant le conflit. Elles ont intégré le monde du travail dans le contexte de l'économie de guerre, ont même servi comme auxiliaires dans l'armée.

Cette activation politique se concrétise aussi au niveau cantonal. Des propositions sont faites dans une quinzaine de cantons. Seuls cinq programment une votation sur le suffrage cantonal et communal. Le PS approuve évidemment toutes ces propositions. Lors du premier vote, qui a lieu à Bâle-Ville en juin 1946, le parti radical se prononce pour le oui. Le parti conservateur catholique laissera la liberté de vote. Aucun parti ne recommande le non, mais le résultat ne confirmera pas la tendance, et un non sortira des urnes. Le déclenchement de la Guerre froide en 1947 restreint une nouvelle fois l'élan suffragiste dans les mentalités de l'époque.

Une mobilisation de plus en plus forte

À la fin des années 40, le conseiller national Peter von Roten, du Parti catholique conservateur, dépose un postulat demandant une nouvelle fois au Conseil fédéral quand le suffrage féminin sera introduit. Cet avocat et juge, rédacteur du *Walliserbote*, époux de l'avocate et journaliste Iris von Roten, n'a pas le profil type de son parti. Il est membre fondateur de la section valaisanne de l'ASSF. En 1950, il tente sans succès de modifier les modalités d'élection au Conseil national en y introduisant le droit de vote (et non d'éligibilité) des



Gabrielle Nanchen et Hanna Saalfeld-Singer au Parlement lors des cérémonies en hommage aux pionnières du Parlement. © Parlement

femmes, sans succès. La tactique privilégiée n'est plus une modification constitutionnelle, jugée trop exigeante, mais une modification de la loi fédérale sur les votations populaires. La motion en ce sens de von Roten est refusée.

Le débat s'intensifie alors, de nouveaux soutiens sortent du bois, et une délégation de l'ASSF sera reçue au Parlement. Mais l'idée n'avance pas, et les suffragistes commencent à s'agacer. En 1954, le Gouvernement propose une ordonnance sur la protection civile afin d'inscrire dans la Constitution l'obligation générale de servir. C'en est trop pour les féministes : « *Pas de devoirs sans droits* ».

La votation est fixée en 1957. C'est à cette occasion que la commune d'Unterbäch (VS) autorise les femmes à participer au scrutin, véritable coup de tonnerre politique. Un tabou est brisé. Peu avant le scrutin, le Conseil fédéral se prononce (enfin !) pour le suffrage féminin dans un message. Le débat est très largement ravivé sur la question, dans la foulée du vote d'Unterbäch ainsi que de quelques votes consultatifs organisés par certaines communes.

L'obtention d'un droit fondamental

Le premier vote fédéral sur le sujet se tient le 1^{er} février 1959. Dans le canton de Vaud, un vote cantonal sur le suffrage féminin a lieu en même temps. C'est oui au niveau cantonal, mais non au niveau fédéral. Vaud devient ainsi le premier canton à introduire le suffrage féminin en Suisse, suivi de près par Neuchâtel et Genève. L'élan est donné. Plusieurs cantons suivent le mouvement, et en 1971, le suffrage féminin est enfin accepté sur le plan fédéral, après près d'un siècle de mobilisation en Suisse.

Clément Borgeaud

Entre nous

On a parlé chansons ces dernières semaines. On aime, on n'aime pas. Pis un brin on est chauvin et on aurait pu gagner l'Eurovision. Totalement superficiel, c'est vrai, mais voilà, parfois, ça fait du bien aussi.

Du coup j'en profite pour lancer ça ici. Ça fait tellement longtemps que j'avais envie de me débarrasser de cette confession, il est temps, je me lance.

Je n'aime pas Serge Gainsbourg. Je n'ai jamais aimé Serge Gainsbourg. Surtout depuis que j'ai entendu son éloge à l'État d'Israël. En 1967, Tsahal lui passe commande pour soutenir les troupes, et le titre «le sable et le soldat», une chanson aux propos sionistes, tourne sur les radios.

Les bombes qui tombent sur Gaza ont rappelé à mon souvenir cette mauvaise chanson. Bien pire que l'Eurovision...

Le PSVR cherche pour le 19 juillet ou une date à convenir un-e



SECRÉTAIRE POLITIQUE (40 %)

Le secrétariat du PSVR est responsable de l'administration du parti ainsi que de la mise en œuvre de sa politique. Nous souhaitons renforcer l'équipe en place par l'engagement d'un-e secrétaire politique à 40 %.

Tes tâches :

- Tu appuies les élu-e-s socialistes au Grand Conseil dans leur travail politique, en assistant notamment aux séances de préparation du Grand Conseil lors desquelles tu seras en charge du procès-verbal.
- Tu participes à l'élaboration des positions politiques du PSVR, tant de manière proactive (rédaction de papiers de position, de résolutions, d'argumentaires...) que réactive (réponses aux procédures de consultations cantonales).
- Tu participes au développement des relations du PSVR avec les associations et partis dont il est proche.
- Tu travailleras à la création et à la mise en œuvre d'offres de formation interne au parti.
- Tu soutiens la communication (interne et externe) de la politique du PSVR.

Ton profil :

- Tu as une grande capacité à travailler de manière autonome et aimes te plonger dans des dossiers complexes.
- Tu bénéficies de bonnes capacités d'analyse et de synthèse.
- Tu as déjà eu l'occasion de concevoir et de mettre en œuvre des campagnes et des projets politiques.
- Tu aimes travailler avec des bénévoles et tu as de l'expérience dans ce domaine.
- Tu as le sens de la politique et de la communication ainsi qu'une bonne connaissance du paysage politique du Valais.

- Outre ton excellente connaissance du français, tu comprends bien l'allemand.
- Tu connais les structures du PSVR et de ses sections.
- Tu connais et partages les objectifs et les valeurs du socialisme et est prêt-e à rejoindre le parti en cas d'engagement, dans le cas où tu ne l'es pas encore.

Notre offre :

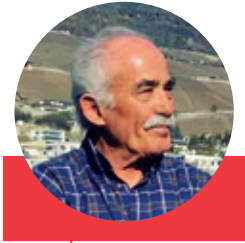
Tu es en droit d'attendre des conditions de travail et des prestations sociales progressistes. Voici ce que nous te proposons :

- Un travail varié et passionnant au cœur d'un parti politique cantonal.
- Une atmosphère de travail agréable au sein d'une petite équipe motivée.
- Un lieu de travail au centre de Sion, au secrétariat du PSVR (Maison Du Peuple, Rue de Conthey 2). Tu auras la possibilité de travailler partiellement à domicile.
- Un contact privilégié avec le monde politique et médiatique valaisan.

Pour plus d'informations, n'hésite pas à prendre contact avec Clément Borgeaud, président du PSVR (clementborgeaud@hotmail.com).

Envoie-nous ton dossier de candidature complet d'ici au 13 juin 2021, 23 h 59 (sous forme de document PDF) à l'adresse suivante : psvr@bluewin.ch.

En balade au fil des lacs de montagne du Valais (Éditions Attinger)



L'objectif de ce livre est de présenter une sélection de balades de difficulté variable, à la découverte des merveilleux lacs de montagne du Valais.

La vallée du Rhône est composée de 30 vallées latérales, 15 en rive droite et 15 en rive gauche, qui toutes se jettent dans le Rhône, sauf une dans le Pô. Grâce à ses glaciers et ses neiges éternelles, le Valais est le château d'eau de la Suisse, mais ses eaux, avant d'atteindre le fleuve, se prélassent sur de multiples dépressions, comme pour le plaisir d'embellir encore des paysages déjà somptueux.

Ce sont les immenses et nombreux glaciers qui ont créé ces vallées. Nous sommes dans le canton qui a la surface glaciaire la plus importante de Suisse, mais les neiges éternelles ont malheureusement tendance à diminuer... jusqu'à risquer un jour de disparaître, faisant naître de nouveaux lacs ? Le relief est sculpté par plus de 500 sommets, dont 45 culminent à plus de 4000 mètres.

Le canton recèle bon nombre de lacs admirablement situés sur les hauteurs, sur les 380 lacs inventoriés par l'auteur, plus de 300 se trouvent au-dessus de 1400 mètres d'altitude.

Ce guide vous propose 50 itinéraires au cours desquels vous verrez quelque 150 lacs accessibles uniquement à pied. Chaque itinéraire est doté d'un code QR

qui vous ouvre comme par miracle le tracé sur la carte et votre position. Plus de risque de se perdre, même pour les non-initiés à la lecture de carte. « SuisseMobile » est l'application qui vous sert de GPS et d'infos sur les transports en communs.

La découverte des lacs de montagne est un véritable enchantement pour le corps et l'esprit. La magie et le calme apaisant de ces magnifiques endroits en font des destinations très appréciées des randonneurs. Marcher vers un but précis décuplera vos capacités physiques, durant la montée. L'imagination et un regard ouvert vers d'autres horizons procurent au marcheur une sérénité bienfaisante. La marche est et restera toujours l'activité physique la plus saine, pour le corps et l'esprit.



Ce petit guide n'a aucune prétention scientifique. Son auteur est un autodidacte passionné de géographie, de randonnée et de collections d'images. Il a inventorié successivement les bisces, chapelles, sommets pour finir par les lacs.

Toutes les images de ce guide (250) ont été prises les pieds sur terre, sans aucune photo aérienne.

L'auteur

Jean-Louis Pitteloud a suivi une formation d'installateur sanitaire et chauffage. Durant près d'un demi-siècle il œuvra dans la même entreprise du bâtiment à Sierre comme monteur puis comme patron.

Membre du PSVr depuis le début des années 70, il occupa diverses fonctions : de militant de tendance rose-vert ; de président de section ; de député durant 12 ans (1981-1993) ; conseiller général et membre du comité du cantonal.

De tempérament sportif, après l'âge de 50 ans il pratique la marche, le ski de randonnée, l'alpinisme et deviendra chef de course au CAS. Il aime la photo et les collections d'images du canton qu'il publie sur internet (Flickr). Il prit ainsi conscience de la richesse insoupçonnée de notre patrimoine.

Ce qui lui importe surtout est le partage de ses découvertes car il considère que le plaisir de donner est bien plus grand que celui de recevoir !



15 juin - 18 h 00
Comité directeur

15 juin - 19 h 15
Conseil de parti

24 août - 19 h 00
Comité directeur

14 septembre - 18 h 30
Comité directeur

14 septembre - 20 h 00
Conseil de parti

5 octobre - 18 h 30
Comité directeur

2 novembre - 18 h 30
Comité directeur

Inscription à envoyer au

PSVr
Rue de Conthey 2
1950 Sion

Oui

J'adhère au PSVr

Je souhaite recevoir le peuple.vs

ou directement sur le site:

www.psvr.ch

Nom / Prénom

Adresse

NP / Localité

Téléphone / Mobile

Courriel



Le vengeur masqué



Le peuple suisse va voter sur la loi sur le CO₂, et certainement l'accepter.

C'est bien. Il faut avancer. Il faut se donner les moyens de respecter les accord de Paris sur le Climat.

La planète vaut bien quelques sacrifices, n'est-ce pas ? Payer l'essence un peu plus cher, le mazout aussi, et les billets d'avion, tout ça, c'est nécessaire. N'empêche.

Les petites gens la sentiront passer, la taxe, évidemment. Pas de quoi ne plus se nourrir, mais tout de même.

Ça n'empêchera pas « machin » de se rendre au port du Bouveret, à quelques mètres d'une réserve naturelle, et de son bateau surpuissant faire des vagues pour surfer sur le Léman. L'engin gourmand en essence ne restera pas à quai un jour de plus. Tout comme un autre « machin » se rendra toujours un samedi sur deux à Barcelone faire des courses chez Chanel et consorts. Pire, on continuera à proposer un vol en hélicoptère pour une thérapie de détente. Chouette, ils paieront la taxe qu'ils ne sentiront même pas passer.

La Planète ? Comme si payer pouvait la sauver...

Bimensuel 10^e année

Site internet : www.lepeuplevs.ch

Rédaction : Barbara Lanthemann
PSVr
Rue de Conthey 2
1950 Sion
redaction@lepeuplevs.ch

Abonnement : annuel CHF 95.-
de soutien CHF 120.-
membres JSVr CHF 50.-

Tarifs de publicité : CHF 200.- (1/8 page)
CHF 400.- (1/4 page)
CHF 800.- (1/2 page)
CHF 1600.- (page complète)

Administration et publicité : Le Peuple.VS
Rue de Conthey 2
1950 Sion
079 443 76 41
abonnement@lepeuplevs.ch
publicite@lepeuplevs.ch